

# Retarder les menstrues à cause du Ramadan...

**Question :** Une femme peut-elle prendre de façon continue des comprimés pendant le mois de Ramadhân dans le but de retarder son cycle menstruel et pouvoir ainsi jeûner normalement durant tout le mois, étant donné qu'il lui est difficile de remplacer des jours de jeûnes après le Ramadhân ?

**Réponse :** En principe, la femme doit éviter cette pratique, étant donné que le fait d'empêcher le déroulement normal du cycle menstruel par le moyen évoqué peut parfois provoquer une métrorragie (*istihâdha*), entraînant ainsi des conséquences néfastes sur la santé mais aussi certaines complications au niveau des pratiques rituelles : Voici en substance l'avis exprimé par Cheikh Outhëïmin r.a. quand il fut questionné à ce sujet.

(Réf : [Fatwa 7416 – islam-qa.com](http://fatwa-qa.com))

Néanmoins, certains savants autorisent le retardement des menstrues par la prise de comprimés en cas de besoin : On peut ainsi lire dans le célèbre ouvrage de Ibn Qoudâmah r.a., « **Al Moughniy** », qu'on rapporte de l'Imâm Ahmad r.a. *la permission pour une femme de prendre un médicament connu qui aurait pour conséquence d'interrompre le saignement menstruel.*

(Voir « *Al Moughniy* » – *Mas'alah N° 512*)

A partir de là, il est possible de déduire que si une femme a déjà beaucoup de jeûnes à remplacer et qu'elle craint de ne pouvoir s'acquitter de tous ses *sesqadhâ* si jamais elle manque encore d'autres *siyâm* (jeûnes) à cause de ses menstrues (*haydh*), dans ce cas elle peut éventuellement retarder l'arrivée de ses règles, **après s'être néanmoins assurée -comme le souligne Cheikh Qaradâwi dans une de ses Fatâwa, auprès de médecins ou de spécialistes compétents, que son action ne sera**

**pas préjudiciable à sa santé.**

*(Réf : « Fatâwa Mouâsirah » – Volume 1 / Pages 324 et 325)*

*Wa Allâhou A'lam !*

*Et Dieu est Plus Savant !*